



R é p u b l i q u e  
f r a n ç a i s e

## C O M M U N E D ' A M B È S

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus : 23  
Nombre membres élus en exercice : 23

présents : 19  
représentés : 03  
votants : 22  
absents : 01

#### SEANCE DU 20 AVRIL 2023 À 18H30

Le Conseil Municipal d'Ambès,  
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des  
Collectivités Territoriales,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville  
sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

Date de la convocation :  
14 avril 2023

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'envoi en  
Préfecture le :

Et de la publication en ligne  
le :

Le Maire,

#### PRESENTS :

Gilbert DODOGARAY, Maire ;  
Rémi PIET, Isabelle BESSE, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET,  
Christian LAPEYRE, Pearl HIPPOLYTE, adjoints au Maire ;  
Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Sophie PARADOT,  
Catherine RODRIGUEZ, Marie-Pierre QUIBEL, Vanessa BACHELLON,  
Christophe BOURDIEU, Marine SAAD, Enzo BORTOLATO, Eléonore  
LAPORTA, Jean-Pierre MAZZON et Catherine LABARRERE, conseillers  
municipaux.

#### ABSENTS REPRESENTES :

Franck DUMARTIN donne procuration à Pearl HIPPOLYTE  
Antoine VIGNAUD donne procuration à Enzo BORTOLATO  
Philippe GIACOMETTI donne procuration à Eléonore LAPORTA

#### ABSENTE :

Sandrine VILLENAVE

#### SECRETAIRE DE SEANCE :

Nicolas MUZOTTE

### DÉLIBÉRATION N° 020 04 023 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES PERMANENTE (CAO)

Présentation par Mme Isabelle BESSE.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la Commission d'Appel  
d'Offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et  
trois membres suppléants élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au  
plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres titulaires et des suppléants de la Commission d'Appel d'Offres a  
lieu sur la même liste.

Considérant que l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder à l'élection au scrutin  
secret.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,

Considérant que se présentent à la candidature de membre de la commission d'appel d'offres :

1. Liste Gilbert DODOGARAY	2. Liste Sandrine VILLENAVE
Titulaire(s) : Rémi PIET Isabelle BESSE	Titulaire : Sandrine VILLENAVE
Suppléant(s) : Marie-Pierre FETIS Sophie PARADOT	Suppléant : Eléonore LAPORTA

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Nombre de votants : 23  
Bulletins blancs ou nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 23  
Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 7,66

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste Gilbert DODOGARAY	18	2	1	2
Liste Sandrine VILLENAVE	2 3	0	1	0
Liste Jean-Pierre MAZZON	2	0	0	0

Proclame élus les membres titulaires suivants :

Rémi PIET  
Isabelle BESSE  
Sandrine VILLENAVE

Proclame élus les membres suppléants suivants :

Marie-Pierre FETIS  
Sophie PARADOT  
Eléonore LAPORTA

Fait et délibéré le 20 avril 2023  
Pour expédition conforme.

Le Maire,  
Gilbert DODOGARAY

